

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

LA XI^e CHAMBRE

A R R Ê T

n^o 253.249 du 17 mars 2022

A. 233.855/XI-23.602

En cause :

- 1. L'État belge**, représenté par
le Ministre de la Justice,
- 2. Le Chef d'établissement de la prison d'Andenne**,
ayant tous deux élu domicile chez
M^e Bernard RENSON, avocat,
avenue de l'Armée 10
1040 Bruxelles,

contre :

SEBBAR Abdellah,
ayant élu domicile chez
M^e Nicolas COHEN, avocat,
rue du Marché au Charbon 83
1000 Bruxelles.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite le 10 juin 2021, l'État belge, représenté par le ministre de la Justice, ainsi que le chef d'établissement de la prison d'Andenne, sollicitent la cassation de la décision CA/21-0051 du 11 mai 2021 rendue par la Commission d'appel francophone du Conseil central de surveillance pénitentiaire.

II. Procédure devant le Conseil d'État

Un arrêt n^o 252.828 du 31 janvier 2022 a cassé la décision CA/21-0051 du 11 mai 2021 rendue par la Commission d'appel francophone du Conseil central de surveillance pénitentiaire.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12

janvier 1973.

III. Rectification d'une erreur matérielle

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 252.828 du 31 janvier 2022, précité.

Il convient de la rectifier comme indiqué au dispositif.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :

Article unique.

La phrase de l'article 3 du dispositif, rédigée comme suit « La cause est renvoyée devant la Commission d'appel francophone du Conseil central de surveillance pénitentiaire autrement composée » est remplacée par celle qui suit : « La cause est renvoyée devant la Commission d'appel francophone du Conseil central de surveillance pénitentiaire ».

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XI^e chambre, le 17 mars 2022, par :

Yves Houyet,
Nathalie Van Laer,
Denis Delvax,
Xavier Dupont,

président de chambre,
conseiller d'État,
conseiller d'État,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Xavier Dupont

Yves Houyet